



Avril 2015

Le mot du Maire

Comme vous pourrez le constater, le budget eau ainsi que le budget général sont en équilibre. Cela a nécessité beaucoup de sérieux dans leur ébauche.

Il faut savoir que les dotations de l'État pour notre Commune, comme d'une façon générale pour tous, ont baissé de 30%, ce qui se traduit malheureusement par une réduction des gros travaux.

Notre fiscalité locale a cependant été limitée à une augmentation de 1%. Il faut savoir que 1% représente une ressource de 2.598€.

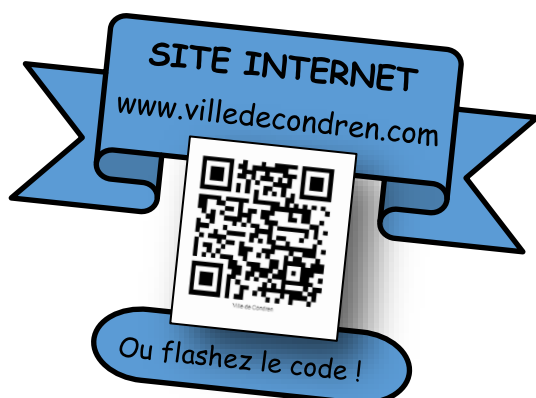
Le Conseil et moi-même veillons particulièrement à une gestion rigoureuse, sur tous les points sensibles de notre fonctionnement.

Nous offrons, pour une petite Commune de 728 habitants, à nos administrés et nos enfants les mêmes services que nos voisins de Tergnier et de Chauny, et cela représente un réel effort financier.

Nous ne connaissons pas encore les effets du nouveau Conseil Départemental, ni les résultats des futures élections régionales de la fin de cette année.

Cependant, soyez assurés que notre volonté est et restera d'être le plus longtemps possible autonome et de maintenir le même engagement, celui d'être Condriinois.

Le Maire,
André BONNAVE.



Informations Municipales : Conseil Municipal du 31 mars 2015

Budget 2015 Service des Eaux

Lors de sa réunion ordinaire du 31 mars 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le Budget Primitif 2015 pour le service des eaux.

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes ci-après :

- Exploitation : 33 578,96€
- Investissement : 14 400,61€

A l'occasion du vote de ce budget, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux de la surtaxe communale à 0.70€ HT le mètre cube d'eau, montant non modifié depuis 2012.

Il est à noter que le pourcentage de rendement du réseau d'eau potable, compte tenu des travaux de remplacement à neuf des conduites effectués ces dernières années, ressort à 82.34% ce qui est un très bon résultat d'exploitation.

Tous les efforts seront faits en liaison avec VEOLIA pour que soient recherchées toutes fuites éventuelles sur le réseau, par un contrôle plus pointu sur les consommations et ainsi essayer de réduire au maximum les pertes et augmenter ce taux de rendement.

Budget 2015 Commune

Lors de cette même séance, le budget 2015 pour la Commune a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Ce budget s'équilibre aux sommes ci-après :

- Fonctionnement : 892 017,02€
- Investissement : 203 925,15€

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Remboursement emprunts capital : 131 632,86€
- Travaux Pont du Canal : 21 090,00€
- Honoraires Plan Local d'urbanisme : 3 232,00€
- Achat de 10 ordinateurs à l'École : 4 290,29€
- Travaux de rénovation et de mise en conformité à la Mairie : 3 400,00€
- Achat matériels aux Services Techniques : 1 600,00€
- Remplacement d'un poteau incendie : 3 000,00€
- Travaux à l'École (Salle de Classe, Préau) : 4 900,00€
- Remplacement des menuiseries extérieures à la Salle Brunehaut : 30 780,00€

Dans le cadre du vote de ce budget, l'Assemblée a également procédé au vote des taxes fiscales communales :

Le produit de la fiscalité locale a été limité à une augmentation de 1% pour l'année 2015.

Il a également été donné connaissance à l'Assemblée du tableau comparatif des différentes taxes tant sur le plan National, Départemental que Communal.

Il en résulte les données suivantes :

	Taux national 2013	Taux départemental 2013	Taux Condren 2014	Taux Condren 2015
Taxe d'habitation	23.88	25.19	16.90	17.07
Taxe foncière bâti	20.11	21.66	21.50	21.72
Taxe foncière non bâti	48.94	31.48	48.84	49.33

Subventions 2015.

Au cours de cette même réunion et dans le cadre du vote du budget 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux Associations reprises ci-après les subventions suivantes :

Condren Solidarité	9 000 € (6.200€ section fêtes, 2.800€ section sociale)
Condren Média Lecture	450 €
Sporting club de Condren	200 €
Country Aisne Spirit	250 €
Donneurs de sang	150 €
Club de la Butte Vouël-Condren	200 €
Section des Anciens Combattants	200 €
Alcool Écoute Joie et Santé	100 €
Coopérative Scolaire	590 €
Karaté Club Vouël-Condren	250 €

De son côté, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'allouer un don de 500€ aux Restos du Cœur de Tergnier.

Balayage municipal

Prochains passages :

- * Vendredi 29 mai 2015 (côté pair)
- * Lundi 1er Juin 2015 (côté Impair)

Fermeture exceptionnelle

La Mairie sera fermée le vendredi 15 mai en raison du week-end de l'Ascension

Enquête de l'INSEE

L'INSEE réalisera entre le 4 mai et le 27 juin 2015 une enquête sur les ressources et conditions de vie des ménages.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Brocante du 1er mai

Organisée par l'ALC

Circulation et stationnement interdits Chaussée Brunehaut du rond-point de la Zone Industrielle à la sortie de la Commune



Concours des maisons fleuries 2015

Le concours est ouvert à tous, particulier, locataire ou propriétaire domicilié sur le territoire de la Commune après inscription en Mairie avant le 15 mai 2015.

Cérémonie Commémorative du 8 mai 1945

10h15 : Rendez-vous à la Mairie de Barisis, dépôt de gerbe
11h30 : Rendez-vous à la Mairie de Condren, dépôt de gerbe



Médiathèque Gérald Nabères

Mercredi 6 mai 2015 à 14h

Atelier d'illustration « métamorphose des outils de jardin »

Cet atelier vous est proposé dans le cadre « Villes et villages fleuris » mené par l'équipe municipale.

Mercredi 20 mai 2015 à 14h

Atelier rencontre avec Gérard BARATON

Les habitants de la Commune et des environs sont invités à réaliser une frise généalogique qui retrace leur histoire et leur cheminement.

Condren Solidarité : Concours de belote

Jeudi 21 mai 2015

À partir de 13h30

6€ l'inscription 5 parties à la mêlée

Lot à tous les participants



Fête Communale 2015

Samedi 6, Dimanche 7 et Lundi 8 juin 2015.



Condren Horizons

Dimanche 14 juin 2015

Sortie « Journée de la Rose » à l'Abbaye de Châalis.

Prix/personne : 30€ comprenant le transport et l'entrée donnant accès au parc, la roseraie, l'église abbatiale médiévale, la chapelle et le musée.

Inscriptions tous les mardis—Salle Brunehaut de 16h30 à 17h30—03.23.57.12.75

Inscription en auto-école : abaissement de l'âge minimal

Dans le cadre de l'inscription à la conduite dite anticipée (ou accompagnée), l'âge minimal est désormais abaissé à 15 ans. Pour les personnes de moins de 16 ans, la production de l'attestation de recensement est obligatoire. Il est toutefois précisé qu'aucune pièce relative au service national ne peut être exigée avant l'âge de 16 ans.